

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

AVIS PUBLIC Adoption des états financiers 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon, que le rapport financier de la Régie, pour l'exercice financier 2025, sera déposé au conseil d'administration lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2026 à 8h30, à la salle du conseil de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 5^e jour du mois d'octobre 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 5 OCTOBRE 2026 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 5^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier-trésorier